

T 330 D, nc 1

[Le Bonhomme Misère]

Bonhomme Misère [vivait dans une] pauvre cabane.[Il avait un] poirier, pas de pain avec. On lui vole ses poires pour manger quand son pain [manque].

Un soir en vient un encore plus [en] haillons [qui] demande l'hospitalité.

— Entrez, nous allons manger [du] pain.

Et le lendemain, il demande à payer.

— Non, mais mon arbre, s'il n'était pas dévasté.

— Ceux qui y monteront n'en descendront que par votre ordre.

C'était le bon Dieu.

Misère part. À son retour, il trouve deux voleurs dessus.

— Restez-y.

Ils ne peuvent descendre, le supplient, promettent.

— Misère !

[.....]

Au bout de quelques jours, un vieux, la Mort, vient chercher Misère.

— Il faut chercher une princesse à 500 lieues d'ici.

— J'ai bien soif ; [je suis] infirme, vous êtes valide : donnez-moi deux de ces fruits.

La Mort y monte.

— Tu es bien là, restes-y !

Ils s'arrangent.

Il délivre la Mort à condition qu'elle laissera Misère tranquille. Et c'est pour ça que Bonhomme Misère est toujours là.

Recueilli en juillet 1887 à Dun-les-Places auprès de [Joseph Loison, né à Dun en 1826], [É.C. : né le 14/08/1826 à Dun-les-Places, veuf de Reine Gauthard, laboureur, noté propriétaire lors du mariage de Jean Lepage avec Jeanne Boudier le 17/04/1877, résidant au Mézoc-de-Froid, Cne de Dun-les-Places ; décédé le 26 mars 1889 à Dun-les-Places]. S. t. Arch., Ms 55/1, Cahier Dun-les-Places/2, p. 12.

Pas de marque de transcription de P. Delarue. Utilisation d'une transcription de G. Delarue.

Ne figure pas au Catalogue.